la Cimade

L'humanité passe par l'autre

L'association
Les actions
Les finances

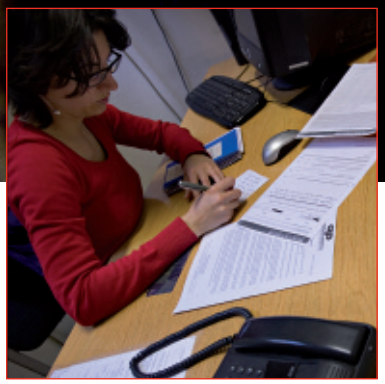

Rapport d'activité 2009

Edito

L'année 2009 a été fortement marquée par le conflit juridique et médiatique qui nous a opposé au ministère de l'Immigration au sujet de la mission associative dans les centres de rétention. Notre objectif était clair : maintenir une défense efficace des étrangers expulsés en préservant une animation nationale et une formation centralisée des intervenants en rétention, donc un contrat unique pour tous les centres, en partage avec d'autres associations, ainsi qu'une liberté réelle de communication et de témoignage. Cette démarche était la bonne et devait être défendue sans réserves. Certains peuvent estimer que nous n'avons pas assez pris en compte la supériorité, au regard des droits de l'Homme, de la situation en France par rapport à celle des autres pays européens. Mais il apparaît clairement que la France régresse progressivement et que, malgré les moyens mis en œuvre pour officiellement défendre les droits des étrangers, ceux-ci considèrent de plus en plus notre pays comme un des plus inhospitaliers en Europe.

Si finalement nous n'avons pas obtenu la préservation d'une présence associative coordonnée au plan national dans les centres de rétention, nous avons toute de même remporté une victoire juridique. En effet, le Conseil d'Etat a clairement affirmé que seules « des organisations compétentes et indépendantes » pouvaient se voir confier la mission en rétention, et a confirmé que cette dernière consiste bien à « porter assistance aux retenus tant juridiquement que pour la rédaction des recours. » Cet acquis, à lui seul, justifie le combat que nous avons mené. Toutefois, si la notoriété de La Cimade s'est accrue et si son réseau de soutien s'est élargi, La Cimade sort de cette bataille socialement blessée et financièrement affaiblie. Un plan de sauvegarde de l'emploi a été négocié et mis en place, prévoyant malgré nos efforts plus de 30 départs non volontaires. La situation financière de l'association reste viable, mais il est certain que nous devrons développer nos ressources propres dans les années à venir. Cela nécessitera des investissements importants, mais destinés à préserver la qualité et l'ampleur de notre action auprès des étrangers.

Enfin, les multiples événements organisés en 2009 à l'occasion du 70ème anniversaire de l'association ont été l'occasion de nous rappeler que La Cimade a des devoirs lourds, ceux que l'on hérite de l'intelligence de nos prédécesseurs qui, ne nous trompons pas, n'avaient pas la vie plus facile que nous. Alors qu'aujourd'hui de supposés experts nous appellent au réalisme, je crois au contraire qu'il faut nous préparer à en faire plus, à faire « circuler les utopies » pour apprendre à accueillir mieux les migrants, en évitant que des épreuves inhumaines dans leurs démarches s'ajoutent à celles vécues dans leur parcours vers l'Europe.

Patrick PEUGEOT
Président de La Cimade

SOMMAIRE

p. 3 **Présentation de La Cimade**

Les actions

p. 4 Accompagner les migrants et défendre leurs droits
p. 5 Agir auprès des étrangers enfermés
p. 6 Construire des solidarités internationales
p. 8 Témoigner, informer, et mobiliser

Les finances

p. 10 Le mot du trésorier
p. 11 Les emplois et les ressources
p. 13 Le bilan financier

p. 15 Informations complémentaires

la Cimade
L'humanité passe par l'autre

Président : **Patrick Peugeot**
Trésorier : **Lionel Sautter**
Secrétaire général : **Jérôme Martinez**
Directeur administratif et financier : **Denys Hammel**
Responsable du service communication et développement des ressources : **Adrien Chaboche**
adrien.chaboche@lacimade.org
Tél. 01 44 18 60 56

crédits photos :
couverture
Permanence éloignement de La Cimade Ile-de-France
© Vali / La Cimade

Vignette de gauche : Centre de détention pour migrants à Malte
© Solène Guerinot

Vignette de droite : Permanence éloignement de La Cimade Ile-de-France
© Vali / La Cimade

sommaire
Permanence éloignement de La Cimade Ile-de-France
© Vali / La Cimade

La Cimade : 70 ans de solidarité active avec les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

Créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées par la guerre et ensuite aux "indésirables" internés dans les camps, La Cimade poursuit depuis 70 ans la même mission : protéger les hommes et les femmes déracinés qui ont un jour quitté leur pays pour échapper à la violence ou à l'extrême pauvreté, et dans l'espoir de trouver en France une vie meilleure.

Forte d'un réseau de 2 000 bénévoles, elle est aujourd'hui **la principale association d'aide et de défense des étrangers et demandeurs d'asile en France et la seule à les accompagner à chaque étape de leur parcours** : en les accueillant dès leur arrivée sur notre sol, mais aussi en étant à leurs côtés dans leurs démarches quotidiennes, dans les centres de rétention, dans les prisons, et même après leur régularisation ou leur expulsion pour les aider, selon la situation, à s'insérer dans notre société ou à assurer, depuis leur pays de retour, la défense de leurs droits.

Assistance humaine, administrative et juridique, suivi des demandes d'asile ou de régularisation, hébergement, formation au français, défense des droits auprès des autorités... Sur le terrain, La Cimade vient ainsi en aide à près de 100 000 personnes chaque année.

Mais La Cimade se bat aussi pour construire davantage de solidarité entre les peuples, pour faire naître un autre regard sur les migrants, encore trop diabolisés et stigmatisés dans nos sociétés, et **pour favoriser une autre politique d'immigration, juste et responsable**. Elle intervient ainsi directement auprès des pouvoirs politiques français et européens et mène de nombreuses actions de témoignage et d'information pour sensibiliser la communauté citoyenne à la situation des étrangers en France.

■ Le 3 juillet 2008, lors du 3ème Forum mondial des Droits de l'Homme, **La Cimade s'est vu décerner le « prix spécial du jury » du Prix de l'Edit de Nantes**. Une distinction qui vient récompenser 70 ans d'engagement et par lequel le jury a souhaité *"rappeler que la vigilance vis-à-vis des Droits de l' Homme doit aussi s' exercer sur le sol européen et adresser un signe aux populations touchées comme aux gouvernements de l' Union Européenne "*.

© Vali / La Cimade

Permanence de La Cimade à Nantes

Quelques chiffres sur La Cimade en 2009

120 000 personnes conseillées, accompagnées, hébergées...
2 000 bénévoles actifs organisés en 75 groupes locaux dans 13 régions
12 000 donateurs actifs
125 salariés
15 partenaires dans 10 pays du Sud

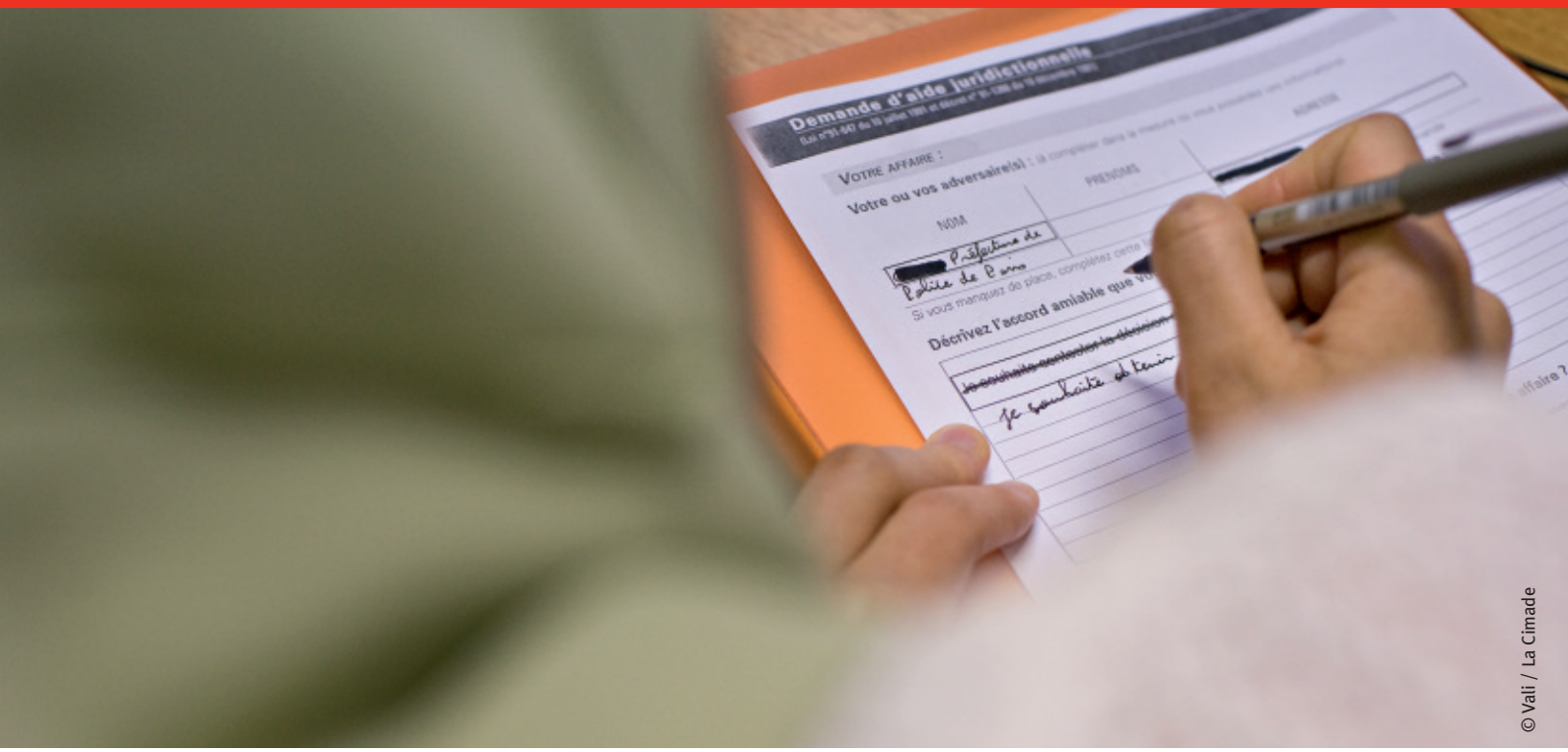

© Vali / La Cimade

Accompagner les migrants et défendre leurs droits

Chaque année, La Cimade accueille dans ses permanences des dizaines de milliers de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, et accompagne individuellement une grande partie d'entre eux : assistance humaine et sociale, suivi dans leurs démarches juridiques et administratives, formation au français, défense de leurs droits devant les autorités, etc. La Cimade héberge également environ 200 personnes par an dans ses 2 centres d'accueil à Massy (région parisienne) et Béziers (Hérault).

■ L'action auprès des migrants et des réfugiés consiste essentiellement en une aide juridique (constitution de dossiers, accompagnement auprès des autorités, rédaction de recours). Cette aide est apportée dans le cadre des nombreuses permanences, générales ou thématiques, organisées dans toute la France par nos 75 groupes locaux et nos 2 000 bénévoles. Bien qu'il soit difficile de mesurer exactement le nombre de personnes aidées dans le cadre de cette action, on estime que plus de 84 000 personnes ont bénéficié en 2009 d'un accompagnement ou d'un conseil par La Cimade. La Cimade gère également deux centres d'hébergement, l'un pour les réfugiés à Massy (91) et l'autre pour les demandeurs d'asile à Béziers (34) qui accueillent environ 200 personnes chaque année.

Le droit des étrangers étant une matière de plus en plus complexe, la réalisation de cette action nécessite un important travail de soutien et de formation assuré, au plan national, dans le cadre de commissions. Ces commissions, qui regroupent acteurs de terrains et juristes spécialisés, sont des lieux d'information et de partage des pratiques. Ce sont également des lieux de réflexion et de débat où sont analysées les politiques publiques et les pratiques administratives en matière de droit des étrangers.

PUBLICATIONS

■ En 2009, les commissions Asile et Migrants ont notamment travaillé à la réalisation de deux Rapports d'observations parus en 2010. Un rapport sur la réforme des procédures d'asile intitulé *Voyage au centre de l' asile*, et un rapport sur la politique de délivrance des visas et les pratiques consulaires intitulé *Visa refusé*.

ZOOM SUR...

Soutien aux travailleurs sans-papiers

La publication début 2008 d'une circulaire qui mettait en œuvre la nouvelle politique d'immigration « choisie » en matière de régularisation par le travail avait entraîné un premier mouvement de grève pour obtenir l'ouverture de la liste des métiers ouvrant droit à une régularisation à toutes les nationalités. Dans la suite de ce premier mouvement, 11 organisations syndicales et associatives, dont La Cimade, ont demandé au gouvernement en octobre 2009 la publication d'une nouvelle circulaire aux critères améliorés, simplifiés et appliqués sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'une procédure de régularisation sécurisée et standardisée afin de garantir une égalité de traitement à l'ensemble des salariés. Le refus de cette demande a conduit plus de 6 000 travailleurs sans-papiers à se lancer dans un mouvement de grève exceptionnel qui a duré plus de 8 mois. En juin 2010, ces revendications on été en partie satisfaites avec la publication d'un guide des bonnes pratiques à destination des préfectures. Toutefois, La Cimade et ses partenaires restent vigilants pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces consignes dans le traitement des dossiers individuels.

QUELQUES ACTIONS DE PLAIDOYER :

Une action a été menée en mai 2009, auprès des parlementaires sur la question des accords bilatéraux de gestion concertée des flux migratoires, à l'occasion de l'adoption par le Parlement des projets de loi de ratification des accords signés avec le Sénégal, le Congo, le Bénin et la Tunisie.

Sur cette même thématique, La Cimade a participé à une conférence organisée par le réseau Migreurop visant à sensibiliser les militants associatifs aux enjeux de ces accords. Cette journée a permis de mettre en lumière les violations des droits des migrants liés à ces accords qui facilitent le renvoi des personnes vers leur pays d'origine, voire un pays par lequel elles n'ont fait que transiter.

Robert de Près / La Cimade

Permanence de La Cimade à Paris-Belleville

Agir auprès des étrangers enfermés

De 1984 à 2009, La Cimade a été la seule association habilitée à intervenir dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) pour y faire respecter les droits des personnes enfermées le temps que s'organise leur expulsion. Elle est aujourd'hui présente dans huit de ces centres. La Cimade est également présente, par l'intermédiaire d'un important réseau de bénévoles, dans de nombreux établissements pénitentiaires. Une présence quotidienne dans ces lieux d'enfermement qui lui permet de témoigner d'une réalité peu connue de l'opinion.

L'action de La Cimade dans les lieux d'enfermement, prisons, locaux et centres de rétention, est également une mission d'aide juridique et d'accès aux droits. L'importance de cette mission est d'autant plus grande que les personnes enfermées, coupées dans une large mesure de leurs soutiens et en grande partie dépendantes de l'administration pour accéder à leurs droits, ont particulièrement besoin des conseils et de l'aide concrète apportée par les intervenants de La Cimade. A ces contraintes s'ajoute également l'urgence dans les centres de rétention, puisque les délais pour exercer des recours sont parfois très courts. En 2009, les intervenants de La Cimade ont apporté leur aide à 35 557 personnes placées en rétention et à 1 724 détenus.

A cette mission d'aide à l'exercice effectif des droits s'ajoute une mission de témoignage et d'information du public, particulièrement importante dans ces lieux en grande partie fermés au contrôle de la société civile. La Cimade a toujours défendu avec force sa liberté de parole, tant pour intervenir publiquement sur des situations individuelles que pour apporter un éclairage objectif sur les conditions d'enfermement des étrangers retenus, ou la spécificité de leur situation dans les prisons françaises.

ZOOM SUR...

La réforme de l'assistance associative dans les centres de rétention

L'action de La Cimade dans les centres de rétention a été fortement marquée en 2009 par les développements liés à la réforme de la mission associative initiée durant l'été 2008. Après l'annulation d'un premier appel d'offres par le tribunal administratif de Paris à l'automne 2008, le ministère de l'Immigration a demandé à La Cimade de prolonger sa mission de cinq mois jusqu'au 2 juin 2009. Cette première prolongation fut suivie de plusieurs autres jusqu'à la fin de l'année 2009.

En février, La Cimade décidait de déposer à nouveau une offre pour chacun des huit lots définis par un second appel d'offres. Dans le même temps, avec neuf autres associations, elle saisissait le Conseil d'Etat d'un référé suspension à l'encontre du décret du 22 août 2008 contre lequel un recours en annulation avait été déposé précédemment.

La haute juridiction rejeta la requête le 26 février 2009 et le ministère de l'Immigration annonça le 10 avril les décisions d'attribution proposées par la commission d'appel d'offres. La Cimade se voyait octroyer trois lots : le Mesnil-Amelot, l'Arc Atlantique et le Languedoc-Roussillon. Ces décisions, accordant une partie de la mission à chacune des associations ayant décidé de répondre à l'appel d'offres, furent immédiatement contestées par toutes les organisations qui s'étaient opposées à la réforme. Si La Cimade et de nombreuses autres associations ont décidé de se lancer dans une telle démarche contentieuse, **c'est uniquement pour s'opposer à la transformation par l'appel d'offres de la mission de défense des droits en une simple mission « d'information »**, ainsi qu'à la volonté d'émiettement et d'éclatement de l'exercice de cette mission qui réduit sérieusement la vision d'ensemble de la situation en rétention, et donc le témoignage public sur cette réalité.

C'est après d'importants développements judiciaires et le constat d'un refus du ministère d'entrer dans une démarche réelle de négociations, qu'une décision complexe du Conseil d'Etat, rendue le 16 novembre, est venu mettre un terme au contentieux. Dans cette ordonnance, le Conseil d'Etat constate que les termes de l'appel d'offre ne respectent pas le décret qui réglemente l'action associative dans les centres de rétention, et réaffirme par la même occasion que seules « des organisations compétentes et indépendantes » pouvaient se voir confier la mission en rétention, et a confirmé que cette dernière consiste bien à « porter assistance aux retenus tant juridiquement que pour la rédaction des recours ». La haute juridiction a toutefois estimé que ces exigences avaient bien été entendues et prises en compte par les associations ayant répondu à l'appel d'offre et que celui-ci pouvait donc être tout de même considéré comme valide...

Cette réforme, destinée à émietter et à fragiliser l'action de défense des droits des étrangers en rétention et de témoignage des associations, est donc entrée en application au 1er janvier 2010.

Construire des solidarités internationales

La Cimade apporte depuis plus de 50 ans son soutien à des associations partenaires dans les pays du Sud, autour de projets liés à la défense des droits des migrants dans les pays de transit, à l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées, à la valorisation des migrants comme acteurs de développement et à la construction de la paix. Pour cela, La Cimade donne aujourd'hui priorité au travail de renforcement des sociétés civiles, condition essentielle à un développement fondé sur les droits humains.

Formation entre les partenaires du projet régional soutenu par La Cimade au Maghreb et en Afrique de l'Ouest

© La Cimade

■ L'année 2009 a été sans contexte marquée par la crise financière et économique globale qui a affecté les migrations internationales de différentes manières : précarisation et stigmatisation croissante des migrants dans les pays dits d'accueil, baisse des transferts d'épargne des migrants vers les pays d'origine, baisse relative des départs... Le climat politique sur les migrations a continué à se durcir comme en témoigne le lancement d'un débat sur l'identité

nationale en pleine période électorale en France, ou l'organisation d'un charter franco-anglais pour Kaboul. Au Proche-Orient, l'opération « plomb durci » sur Gaza a fait de nombreuses victimes civiles et des crimes de guerre ont été dénoncés par le rapport Goldstone. Alors que les perspectives de paix s'éloignent, les Eglises chrétiennes de Palestine ont lancé un vibrant appel aux chrétiens du monde.

Dans ce contexte, l'action de La Cimade en matière de solidarités internationales s'est recentrée sur le plaidoyer Nord-Sud et sur la défense des droits des migrants. Un nouveau projet, baptisé « Loujna Tounkaranke », mélange d'arabe et de soninké qui signifie « comité des migrants », a été mis en place et une importance particulière a été donnée en 2009 à construction de la paix, notamment dans le cadre de la campagne contre Agrexco.

ZOOM SUR...

« Loujna Tounkaranke » : défendre les droits des migrants dans les pays de transit !

Maroc, Algérie, Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger... des pays de transit pour les milliers d'êtres humains fuyant la pauvreté, la guerre, la faim. Aujourd'hui, ces pays sont devenus des pays de blocage et sont contraints de jouer les gendarmes de l'Union européenne, alors qu'ils ne sont pas en mesure de respecter les standards internationaux en matière de droits de l'homme.

Pour répondre à ces situations, La Cimade a développé plusieurs actions. Tout d'abord, la mise en place d'un fonds d'urgence pour soutenir les associations de terrain qui fournissent un accès aux droits économiques et sociaux aux personnes les plus vulnérables. Nous appuyons également la constitution ou le renforcement de réseaux nationaux et internationaux. Nous favorisons les échanges de professionnels et militants entre les pays et les formations inter-associations. Nous réalisons des missions conjointes sur les zones frontalières ou de transit, La première a eu lieu en janvier dernier à Nioro du Sahel sur dans la zone frontalière entre la Mauritanie et le Mali.

Enfin, les partenaires locaux de La Cimade sensibilisent les populations et décideurs au niveau national et régional pour un meilleur respect des migrants et de leurs droits, et nous construisons, toujours avec nos partenaires, un plaidoyer Nord-Sud pour le respect des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. La Cimade fait ainsi un travail de veille et de décryptage des politiques européennes et de leurs conséquences qui est complémentaire des témoignages recueillis par nos partenaires du Sud sur les violations des droits des migrants.

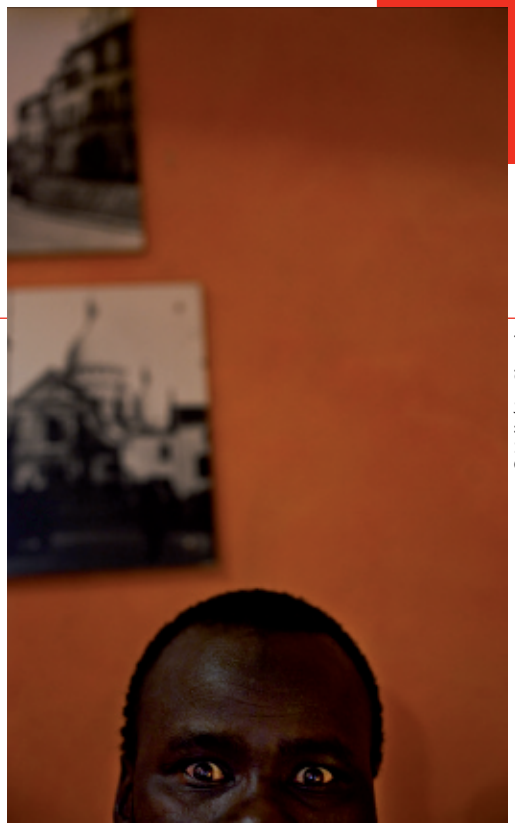

© Vali / La Cimade

Permanence éloignement de La Cimade Ile-de-France

QUELQUES ACTIONS DE PLAIDOYER :

En décembre, La Cimade a participé à une rencontre internationale à Bamako sur les violations des droits des migrants expulsés et refoulés. Le projet « Justice Sans Frontières », piloté par Migrants Rights International et OSIWA, réunit des associations de défense des droits de l'Homme marocaines, maliennes, sénégalaises, mauritaniennes, nigérianes, espagnoles et françaises. Il a pour but d'élaborer et de mettre en œuvre des actions en justice auprès des instances nationales, régionales et internationales afin de faire condamner les Etats qui ne respectent pas les droits des migrants au cours de leur expulsion ou de leur refoulement.

La Cimade a participé à une mission conjointe en Guyane avec la Fondation France Libertés en route vers le Forum Social Mondial (FSM) de Bélem au Brésil, où elle a animé un atelier « Des ponts, pas des murs ! », qui a permis de tisser des liens avec des organisations et réseaux latino et nord-américains. La Cimade a également animé l'assemblée thématique sur les migrations qui a rédigé une déclaration lue sur scène en clôture du FSM.

© Solène Guerinot

Centre de détention pour migrants à Malte

Témoigner, informer et mobiliser

Par sa présence quotidienne auprès des migrants et sur de nombreux terrains de la défense des droits, La Cimade se doit de témoigner des réalités vécues par ces hommes et ces femmes victimes de pratiques administratives et humaines en constant durcissement. A travers ses travaux d'analyse, ses rapports, ses communiqués ou encore sa revue Causes communes, elle rend compte régulièrement de ces constats et construit des propositions pour changer les perspectives de la politique d'immigration. Elle intervient ainsi auprès des pouvoirs publics, par des actions de lobbying et de plaidoyer. Elle mène enfin de nombreuses actions de communication « grand public » afin de favoriser un autre regard sur les migrants et de renforcer la solidarité entre les peuples.

Publications

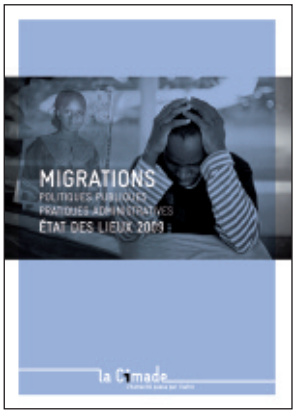

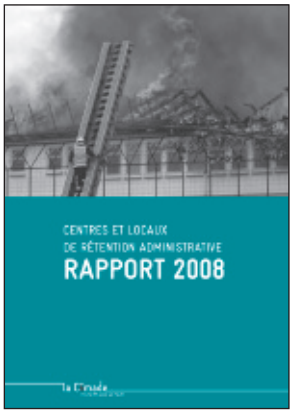

- L'année 2009 a été l'occasion pour La Cimade de publier *Migrations 2009*, premier état des lieux général sur la situation des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile au regard des politiques publiques et des pratiques administratives, et ce en France et dans les pays du Sud où interviennent des partenaires de La Cimade. Ce travail d'analyse, basé sur les observations de terrains réalisées aux quotidien par les équipes de La Cimade, est destiné a être renouvelé à échéances régulières. En 2009 également, La Cimade a publié son 9ème rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative, document de référence dressant spécifiquement l'état des lieux dans tous les centres de rétention.

Communication grand public

- **Causes communes** : revue de La Cimade réalisée en grande partie par les bénévoles qui composent son comité de rédaction, a abordé en 2009 les thèmes suivants : « Se mobiliser contre l'enfermement », « Expulsés... et après ? », « 1969-2009 : en lutte pour l'égalité des droits » et « Inventer une politique d'hospitalité ».

- **Campagne de sensibilisation** : lancée fin 2008 pour dénoncer la réforme de l'assistance associative dans les centres de rétention et sensibiliser le grand public sur les conséquences des objectifs chiffrés de reconduites à la frontière, cette campagne a été diffusée sous forme d'affiche dans le réseau de La Cimade, ainsi que sous forme d'insertions gracieuses ou semi-gracieuses dans de nombreuses revues et quotidiens.

- **Site internet** : avec 331 157 visites en 2009 et plus de 1,2 millions de pages vues, le site internet www.lacimade.org est le premier média de La Cimade. Les actualités y sont mises à jour régulièrement et l'ensemble des documents édités par l'association peuvent y être téléchargés librement. En 2009 également, une page Facebook et un fil Twitter ont été créés. Ils comptent actuellement respectivement 3 000 et 300 abonnés.

Migrant'scène

- Pour faire écho au 70ème anniversaire de La Cimade, le festival Migrant'scène 2009 a choisi de mettre en lumière la dimension humaine de l'histoire des migrations. Chacune des régions engagées dans le festival a été amenée à construire sa programmation autour de ces questions, en valorisant la mémoire particulière de son territoire et en privilégiant, avant tout, la dimension du récit et du témoignage. Les régions Sud-Ouest et francilienne sont deux régions fortement engagées dans le festival. Chacune développe une programmation approfondie sur l'ensemble des quinze jours. Mais les ancrages locaux et régionaux du festival sont nombreux et notables. Vingt-trois villes ont participé cette année au festival. En 2009, plus de 120 partenaires ont été associés au festival autour de 123 manifestations qui ont réunit plus de 9 500 spectateurs.

conception graphique : maxime Lemoyne

70ème anniversaire

- L'année 2009 aura été marquée par le lancement du 70ème anniversaire de La Cimade. Le lancement de cette année d'événements a eu lieu à Strasbourg, les 25, 26 et 27 septembre 2009. Plus de 500 personnes ont assisté à la journée ouverte au public qui a eu lieu au Palais Universitaire de Strasbourg, placée sous le signe de l'Europe. Le lancement de cette année anniversaire a aussi été marqué par la mise en place d'outils pour mieux comprendre l'histoire de l'association. Un livret et une exposition, mais aussi un site internet (70ans.lacimade.org) ouvert à partir du 21 septembre 2009 qui revient sur les moments forts de l'association et présente des témoignages audio d'équipiers bénévoles et salariés de La Cimade qui ont participé aux actions emblématiques de l'association depuis sa création.

© Vali / La Cimade

LES FINANCES

Lancement des 70 ans de La Cimade à Strasbourg

© Magali Hirn

Le mot du Trésorier

Les principaux faits marquants de l'exercice 2009 reflètent la forte actualité qu'a connue La Cimade dans le cadre de son activité de défense des droits des étrangers enfermés dans les centres de rétention : la prolongation de marché 2006/2008, puis la réquisition de l'association dans cette activité, et enfin l'annonce de la mise en oeuvre annoncée du nouveau marché de la rétention à compter du 1er janvier 2010 avec ses conséquences sociales, impactent fortement le résultat d'exploitation.

Cette actualité ne doit pas masquer la forte dynamique des autres actions de l'association au niveau régional ou des commissions nationales. Les évènements organisés pour le lancement des 70 ans de La Cimade ont à la fois profité à, et alimenté, cette dynamique, comme en témoigne également la progression des dons dans un contexte général plus morose.

Dans la suite de la création de la Fondation Cimade au sein de la Fondation du Protestantisme, et conformément aux engagements pris devant l'Assemblée générale de La Cimade du mois de juin 2009, **le compte de résultat et le bilan de La Cimade sont impactés par des écritures de correction** visant à ce que les apports faits par l'association pour la gestion des immeubles de La Cimade par la fondation soient enregistrés de façon cohérente par rapport aux conventions conclues entre l'association et sa fondation.

La conséquence de cette correction est que le résultat comptable de l'exercice affiche une insuffisance de ressources de 3 798 685 €, alors qu'en réalité la situation financière 2009 est plutôt saine, en capacité d'affronter un exercice 2010 beaucoup plus difficile.

Précisément, ayant constaté après la clôture 2008 que les 3 M€ apportés de manière irrévocable à la fondation auraient dus être passés en dépenses 2008 de l'association (et donc en regard des 3,4 M€ d'excédent issus de la vente de l'ancien siège social) au lieu d'être conservés comme participation financière au bilan. La charge de 3 M€ vient donc facialement alourdir le déficit 2009. L'insuffisance des ressources en 2009 n'est donc en réalité que de 760 k€, perte qui provient essentiellement de la provision complémentaire pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) d'un montant de 935 k€.

Lionel Sautter
Trésorier de La Cimade

L'emploi des ressources financière

Les emplois et les ressources

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports d'activité, financier et de gestion présentés à l'Assemblée générale de La Cimade en juin 2010. Ces rapports sont disponibles sur le site internet « www.lacimade.org » ou peuvent être obtenus sur simple demande écrite auprès du service communication et développement des ressources. Les comptes 2009 de La Cimade ont été certifiés sans réserve par son Commissaire aux comptes. Enfin, les chiffres du compte emplois et ressources (CER) que nous vous présentons cette année intègrent les comptes des 14 principales associations de groupe local (sur 18), structures distinctes mais liées à La Cimade par convention et destinées à financer et à mettre en œuvre localement certaines de ses actions.

Emplois en 2009

	en k€
Missions sociales	8 355
Frais de recherche de fonds	723
Frais de fonctionnement	4 113
Animation politique du mouvement	234
Gestion humaine et financière	840
Autre (écritures non récurrentes de correction)	3 039
Total des emplois de l'exercice	**13 191**
Dotations aux provisions (dont PSE)	1 643
Total général	**14 834**

Missions sociales

En 2009, La Cimade a consacré plus de 8,3 millions d'euros à ses missions sociales, soit une croissance de 12% par rapport à l'année précédente. Ce montant n'intègre pas la valeur du travail des 2 000 bénévoles de La Cimade, évaluée à plus de 3,4 millions d'euros. La mission la plus importante en volume est la **Défense des étrangers reconduits** (44% des missions sociales) puisque la présence quotidienne d'intervenants de La Cimade a été assurée jusqu'à la fin de l'année. Cette action (voir page 5) sera plus réduite en 2010 du fait de la restriction de l'intervention de La Cimade à actuellement 8 centres de rétention en France.

Les **Actions régionales** correspondent pour l'essentiel à l'ensemble des permanences d'accueil et d'accompagnement organisées par les 75 groupes locaux de La Cimade. Cette action de terrain est complétée par un travail d'analyse et de formation dans le cadre des commissions nationales, action qui se trouve dans la ligne **Défense des droits**. L'ensemble de ces actions connaît également une hausse importante en 2009 (+45%), signe clair de la précarisation toujours plus grande des étrangers liée aux réformes successives de ces dernières années.

Les **Centres d'accueil et d'hébergement** sont notre CADA de Béziers (pour les demandeurs d'asile) et notre CPH de Massy (pour les réfugiés statutaires). Le coût de cette mission est constant par rapport à l'année précédente. Toutefois, leur moindre financement en 2009 par rapport à 2008 démontre l'érosion systématique des financements publics, dans ce domaine comme dans d'autres. La pérennisation de ces actions, au niveau d'exigence qui est celui de La Cimade, sera un des enjeux forts pour l'avenir.

La Cimade considère la **Sensibilisation du public** comme une partie intégrante de ses missions sociales. Tant pour lutter contre les préjugés trop souvent véhiculés sur les migrants que pour expliquer en quoi les politiques de fermeture et de rejet, à l'œuvre depuis plus de 20 ans, sont un échec et doivent être abandonnées, La Cimade organise de nombreuses campagnes et événements de sensibilisation, et publie des ouvrages d'analyse et d'information.

En 2009, La Cimade a poursuivi son action dans le domaine des **Solidarités internationales** en partenariat avec 15 organisations dans 10 pays du Sud, principalement dans le cadre d'actions de renforcement des sociétés civiles (voir page 6).

La mission d'**Intervention dans les prisons** est assurée par 120 bénévoles, avec l'appui d'un seul poste salarié. Cette équipe assure une présence régulière auprès des étrangers incarcérés dans un tiers des établissements pénitentiaires de France.

Répartition des missions sociales

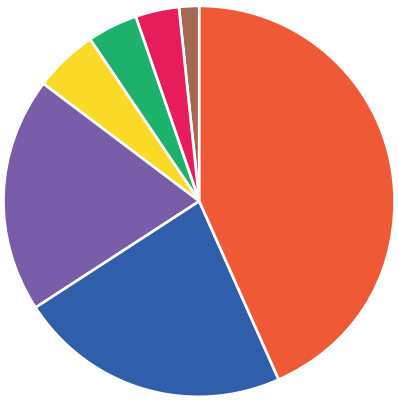

Défense des étrangers reconduits	3 634 552 €
Actions régionales	1 881 313 €
Centres d'accueil et d'hébergement	1 618 681 €
Sensibilisation du public	436 642 €
Solidarités internationales	360 132 €
Défense des droits	296 790 €
Interventions dans les prisons	126 674 €

Frais de recherche de fonds

Le développement des ressources privées a fait l'objet d'un investissement supplémentaire important en 2009. En effet, les instances de La Cimade considèrent comme essentiel de renforcer les financements propres de l'association, afin **d'assurer la pérennité de ses actions de terrain dans un contexte de réduction systématique des aides publiques**, surtout dans un domaine aussi sensible que celui de la défense des étrangers. L'indépendance de La Cimade est à ce prix. Toutefois, les instances de La Cimade veillent à ce que le développement de ces actions se fasse dans le respect des principes éthiques qui guident traditionnellement son action en la matière. Ces dépenses, bien qu'en forte hausse par rapport à l'année précédente, ne représentent que 7% des dépenses courantes de l'association (hors écritures de correction).

Frais de fonctionnement

Nous appelons votre attention sur le commentaire de cette ligne dont le montant peut paraître surprenant au premier regard. Les règles comptables nous obligent à faire apparaître ici les écritures de correction liées au transfert de fonds de l'association à la Fondation Cimade (lire le mot du Trésorier pour en savoir plus). Les frais de fonctionnement classiques (Animation politique du mouvement et Gestion humaine et financière) sont en 2009 de 1 074 718 €, soit une hausse de seulement 11% par rapport à l'année précédente, hausse qui s'explique par l'augmentation globale des actions de La Cimade, ainsi que des renforts ponctuels pendant la crise complexe que nous avons traversée, impactant donc les frais de gestion. Ces dépenses représentent 11% des dépenses courantes de l'association (hors écritures de correction).

Ressources en 2009

	en k€
Ressources collectées auprès du public	2 640
Autres fonds privés	220
Subventions et autres concours publics	6 738
Autres produits	768
Total des ressources de l'exercice	**10 366**
Reprises de provisions	667
Report des ressources affectées non utilisées	2
Insuffisance des ressources de l'exercice	3 799
Total général	**14 834**

© La Cimade

Assemblée générale de La Cimade en juin 2010

La principale ressource financière de l'association en 2009 est constituée par les **Subventions et autres concours publics** qui recouvrent notamment le marché public de l'action associative dans les centres de rétention administrative. La hausse relative de cette ressource par rapport à l'année précédente (+6,5%) est le reflet de la persistance d'une politique d'immigration répressive (et notamment le développement de la rétention administrative que La Cimade a portée seule encore toute l'année 2009) et ne doit pas masquer les restrictions croissantes des financements publics en général, et tout particulièrement en matière de défense des droits des étrangers.

Les **Ressources collectées auprès du public** sont constitués à plus de 67% de dons manuels, dont seulement 11% de dons affectés. La part importante des legs (33%) explique l'essentiel de la hausse de cette ressource en 2009 par rapport à l'année précédente (+15%). Les dons manuels connaissent quant à eux une progression de 7% par rapport à 2008.

Si on ajoute aux Ressources collectées auprès du public les **Autres fonds privés** et les **Autres produits**, ce sont 35% des ressources de l'exercice qui sont d'origine propre, contre 65% de ressources d'origine publique. L'objectif pour La Cimade dans les années à venir et de parvenir à équilibrer, voire à inverser ce ratio, pour assurer la pérennité de ses actions. Enfin, il faut ajouter à ces ressources financières la valeur du travail bénévole fourni par les quelques 2 000 bénévoles actifs de La Cimade, évalué prudemment à plus de 3,4 millions d'euros.

Origine des ressources de l'exercice

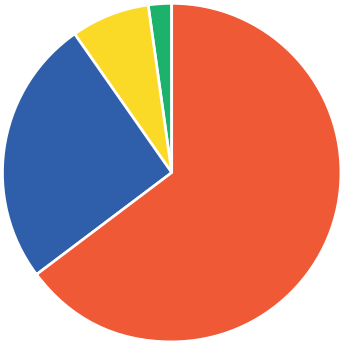

Subventions et autres concours publics	6 738 294 €
Ressources collectées auprès du public	2 640 598 €
Autres produits	768 318 €
Autres fonds privés	220 168 €

L'utilisation des ressources issues de la générosité du public

En 2009, La Cimade a collecté 2 640 598 € auprès du public (dons et legs). Ces ressources ont été intégralement utilisées au cours de l'exercice. Comme chaque année, elles ont été consacrées en majorité au financement des **Missions sociales** (à hauteur de 1 502 345 €).

Au sein de ces Missions sociales, les actions de **Défense des droits** et de **Sensibilisation du public** sont majoritairement financées sur ces ressources (respectivement à 65% et 62%) ce qui, s'agissant du travail d'analyse et de témoignage de La Cimade, est clairement un gage d'indépendance. Viennent ensuite les actions de **Solidarité internationale** (50%), les **Actions régionales** (43%) et la mission d'**Intervention dans les prisons** (32%).

Les **Frais de fonctionnement** sont le deuxième poste d'utilisation de ces ressources (629 893 €). Si les financements publics peuvent prendre en charge une partie de ces frais, ils ne permettent pas de financer l'animation associative et politique de La Cimade. Véritable mouvement de plus de 2 000 adhérents, La Cimade est un lieu d'échange, de débat et de réflexion sur les migrations internationales et sur les politiques d'accueil et d'intégration.

Les **Frais de recherche de recherche de fonds** sont le troisième poste d'utilisation de ces ressources (505 454 €). Ces actions incluent l'information régulière des 12 000 donateurs de La Cimade. Rappelons que toutes les opérations de gestion des dons adressés à La Cimade sont assurées en interne (dans un soucis de confidentialité et de réduction des coûts), et qu'une part importante des dépenses de La Cimade en matière de recherche de fonds est liée à sa décision de ne pas échanger le fichier de ses donateurs.

Part de financement des activités par la générosité du public en 2009

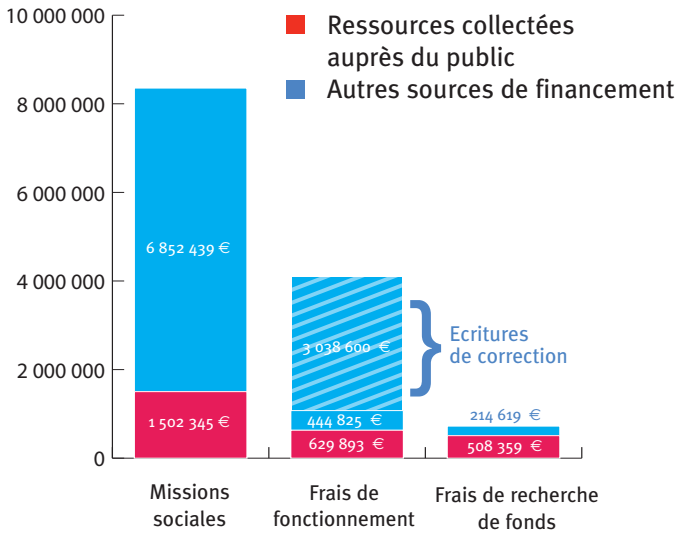

Le bilan financier

Le total du bilan s'établit à 7 692 859 € au 31 décembre 2009, en recul de 26 % par rapport à 2009. Cette diminution est due au retraitement comptable de la dotation initiale faite à la Fondation Cimade (voir le mot du Trésorier). Les travaux importants entamés au centre d'hébergement de Massy améliorent par ailleurs la valeur du bilan. Enfin, la forte dégradation des délais de paiement du ministère de l'Immigration s'est traduite par une diminution de la trésorerie de l'association au 31 décembre 2009.

	31/12/2009			31/12/2008
Actif (hors associations de groupe local)	Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles	73 875	55 089	18 786	3 026 464
Immobilisation corporelles	3 590 264	2 063 605	1 526 658	1 282 661
Immobilisations financières	181 820	4 994	176 826	166 646
TOTAL I	**3 845 959 €**	**2 123 688 €**	**1 722 270 €**	**1 660 983 €**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	28 372		28 372	18 914
Avances et accomptes	0	0	0	0
Créance d'exploitation	3 083 289	52 326	3 030 963	1 571 901
Valeurs mobilières placement	70 951	3 646	67 305	3 399 644
Disponibilités	2 811 685		2 811 685	877 622
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	32 263		32 263	17 695
TOTAL II	**6 026 560 €**	**55 972 €**	**5 970 588 €**	**5 885 776 €**
TOTAL GENERAL	**9 872 519 €**	**2 179 660 €**	**7 692 858 €**	**10 361 547 €**

Passif (hors associations de groupe local)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres	2 068 539	5 871 175
Autres fonds	1 134 857	1 223 031
TOTAL I	**3 203 396 €**	**7 094 206 €**
Provisions pour risques	194 000	211 454
Provisions pour charges	2 139 461	1 143 105
TOTAL II	**2 333 461 €**	**1 354 559 €**
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	52 172	52 172
Fonds dédiés sur autres ressources	314 576	316 135
TOTAL III	**366 748 €**	**368 307 €**
Dettes	1 468 462	1 414 086
Produits constatés d'avances	320 791	130 388
TOTAL IV	**1 789 253 €**	**1 544 474 €**
TOTAL GENERAL	**7 692 858 €**	**10 361 546 €**

Le bilan détaillé peut êtres consulté dans le rapport financier disponible sur notre site internet, ou sur demande auprès du service communication et développement des resources.

Actif

L'actif immobilisé représente le patrimoine de La Cimade. Il s'élève à 1 722 270 € au 31 décembre 2009, contre 4 475 770 € au 31 décembre 2008. Cette variation traduit la correction d'écriture concernant la dotation de la Fondation Cimade pour une valeur de 3 millions d'euros.
Cette correction ne doit pas masquer l'amélioration de la valeur nette de l'actif qui augmente de 16% à périmètre constant (hors dotation Fondation Cimade) et s'établit même à un niveau supérieur à 2007. Cette amélioration est le résultat des investissements réalisés notamment au centre d'hébergement de Massy. L'actif circulant s'établit à 5 970 589 €, soit un volume équivalent à celui de 2008. Le principal fait marquant est le non respect des règles financières des marchés publics par le ministère de l'Immigration qui se traduit par des retards systématiques de paiements. Le poste « autres créances » connaît de ce fait un quasi doublement par rapport à 2008. Le ministère de l'Immigration concentre près des 2/3 des créances à l'égard de La Cimade. De façon symétrique, la trésorerie disponible (autres titres et disponibilités) se dégrade de 1,4 M€.

Passif

Le passif du bilan représente les engagements de La Cimade. La principale variation par rapport à 2008 réside dans l'impact du déficit de l'exercice ramenant les fonds propres à 2 068 539 €.

L'autre variation importante du passif réside dans l'augmentation des provisions pour charges qui augmentent de près de 1 M€. L'essentiel de ces provisions concernent le projet de plan de sauvegarde de l'emploi initié fin 2009 pour acter de la mise en oeuvre du nouveau marché de la rétention au 1er janvier 2010.

La stabilité des fonds dédiés par rapport à 2008 est due à un choix de gestion. En effet, l'exploitation 2009 nous a permis de financer les actions du service solidarités internationales sur les dons courants. Cela permet de préserver les fonds dédiés pour les années plus difficiles et pérenniser nos engagements vis-à-vis de nos partenaires du sud.

© Vali / La Cimade

Demandeur d'asile en errance à Nantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fondation Cimade

La Cimade a créé en 2008 une fondation dédiée sous l'égide de la Fondation du Protestantisme pour répondre à trois objectifs : la distinction de la gestion du patrimoine immobilier de celle des activités militantes, une meilleure gestion des fonds qui y sont placés en bénéficiant de l'expertise de la Fondation du Protestantisme et la réduction de la dépendance financière vis-à-vis de l'Etat.

Les dons adressés à cette fondation, en raison de ce statut, peuvent être à l'origine d'une déduction fiscale sur l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) : les particuliers assujettis à l'ISF peuvent déduire de leur impôt 75 % du montant des dons adressés à cette fondation dans la limite de 50 000 €, le reliquat pouvant bénéficier de la déduction habituelle de 66 % dans le cadre des impôts sur le revenu (article 885-0 V bis A du Code général des impôts).

⇝ Le compte de résultat et le bilan de la Fondation Cimade peuvent être consultés dans le rapport de gestion 2009 disponible sur le site internet de La Cimade, ou sur simple demande auprès du service communication et développement des ressources.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat est valorisé sur la base de 1608 personnes s'étant engagées à intervenir chacune _ journée par semaine. Le taux de valorisation est un SMIC horaire chargé retenu pour 12 € / heure.

Donner à La Cimade en toute confiance

⇝ La Cimade est membre du Comité de la Charte et à ce titre s'engage à respecter quatre principes fondamentaux : une gestion désintéressée, une rigueur de gestion, la qualité de sa communication et de sa collecte, ainsi que la transparence financière.

⇝ La Cimade tient deux Assemblées générales par an et le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Cela assure un réel contrôle par les militants de l'action de l'association.

⇝ Les messages envoyés par La Cimade à ses donateurs respectent la dignité des personnes et ne font appel ni au misérabilisme ni à la sensiblerie.

⇝ Les dons faits à La Cimade ainsi que la gestion de sa base de données sont traités en interne afin d'assurer la confidentialité des informations relatives aux donateurs. La Cimade se refuse à échanger ou à louer le fichier de ses donateurs.

⇝ Les dons adressés à La Cimade peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

⇝ Les comptes de La Cimade sont contrôlés chaque année par un Commissaire aux Comptes, le cabinet Gramet-Nahum à Paris. Le bilan détaillé et le compte de résultat, ainsi que l'ensemble des annexes et les attestations du Commissaire aux Comptes sont disponibles sur notre site internet, ou sur simple demande auprès du service communication et développement des ressources.

la Cimade
L'humanité passe par l'autre

Service communication
et développement des ressources
64, rue Clisson
75013 Paris
Tél. 01 44 18 60 56 / 66 06
Fax 01 45 56 08 59

AGRÉÉ PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
donner en confiance

la Cimade 70 ANS

L'humanité passe par l'autre

MIGRATIONS

faites circuler les utopies

samedi 27 novembre 2010

rendez-vous au Soleil

Théâtre du Soleil
Cartoucherie
de Vincennes
75012 PARIS

rencontres,
tables rondes,
projections,
slam,
bal...

www.faitescirculerlesutopies.org

www.lacimade.org

Théâtre du Soleil

Un sourire de toi et j'quitte ma mère

CEMEA

2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Conception graphique : Nicolas Lampert